

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

10 octobre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° I-1399

présenté par  
M. Rolland

-----

**ARTICLE 27**

Supprimer l'alinéa 21.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet alinéa aurait pour conséquence de baisser les ressources des chambres d'agriculture. Une telle décision n'est pas compréhensible alors que la concurrence internationale est très forte. Il s'agit donc, par cet amendement, de maintenir la taxe additionnelle dont bénéficient les chambres d'agriculture.